



**Le 18 novembre 2005**

**Destinataires : Toutes les institutions de dépôts**

**Objet : Mise en oeuvre de l'Approche avancée fondée sur les notations internes pour couvrir le risque de crédit - Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres**

Les quatre organismes fédéraux américains de contrôle des activités bancaires<sup>1</sup> ont récemment dévoilé leur nouveau calendrier de mise en œuvre de la convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres (Bâle II). Suite à ce communiqué, les banques canadiennes ont demandé au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) s'il avait l'intention de modifier son calendrier de mise en œuvre de Bâle II au Canada.

Le BSIF croit qu'il n'y a pas lieu de modifier la date de mise en œuvre de Bâle II au Canada. Cette conclusion s'appuie sur les principales différences entre l'approche canadienne et l'approche américaine à l'égard de ce projet. Les banques américaines devront toutes souscrire à la même formule : l'approche avancée fondée sur les notations internes, dite approche NI avancée, pour couvrir leurs risques de crédit, et les approches de mesure avancées (AMA), pour couvrir leurs risques opérationnels. Contrairement aux États-Unis, le Canada n'a pas l'intention d'exiger que les banques appliquent l'AMA. Il a en outre indiqué que les institutions bancaires canadiennes qui ne pourront se prévaloir de l'approche avancée pourront utiliser l'approche NI fondation ou l'approche standard. Le Canada a également assoupli le processus de mise en œuvre en prévoyant une exemption permettant aux banques d'appliquer progressivement les approches avancées à leurs portefeuilles de prêts. La version provisoire des normes du BSIF en matière de fonds propres, de son processus de mise en œuvre de Bâle II et des autres outils qu'il propose aux intéressés se conjuguent pour offrir plusieurs solutions de rechange qui devraient surmonter la plupart des obstacles. À titre d'exemple, sous le régime de la convergence des normes de fonds propres, les banques pourraient utiliser des hypothèses plus simples et plus prudentes, et se soumettre à certaines exigences en matière de renseignements à transmettre aux actionnaires.

---

<sup>1</sup> Communiqué de presse conjoint diffusé le 30 septembre 2005 par l'Office of the Comptroller of the Currency, le Board of Governors of the Federal Reserve System, la Federal Deposit Insurance Corporation, et l'Office of Thrift Supervision.



De même, compte tenu de l'importance que Bâle II accorde à la gestion du risque, le BSIF continuera de s'attendre à ce que les grandes banques canadiennes<sup>2</sup> appliquent l'approche NI avancée à tous leurs portefeuilles d'envergure de même qu'à toutes leurs activités de crédit au Canada et aux États-Unis d'ici la fin de l'exercice 2007. Le BSIF continuera de suivre de près les mesures permanentes de mise en oeuvre en les comparant à celles dont il a été convenu et c'est dans ce contexte qu'il évaluera les résultats des déclarations simultanées de chaque institution financière. Compte tenu des résultats de ces comparaisons, le BSIF pourra explorer d'autres solutions de rechange pour remédier aux problèmes de mise en oeuvre que certaines institutions pourraient éprouver avant la date butoir. En outre, l'examen du ratio actif/fonds propres de chaque banque est lié à son état de préparation en vue de la mise en oeuvre de l'approche NI fondation à la date butoir.

Le BSIF croit que les renseignements recueillis durant la période de déclaration simultanée seront essentiels à l'évaluation des progrès qu'accompliront les banques en vue de la mise en oeuvre de Bâle II. Par conséquent, les banques qui adopteront les approches NI fondation devront produire des déclarations simultanées durant cinq trimestres, c'est-à-dire du quatrième trimestre 2006 et au quatrième trimestre de 2007 inclusivement. En ce qui a trait aux niveaux planchers, le BSIF continue de s'attendre à ce que les banques qui utilisent l'approche NI pour couvrir leurs risques de crédit et(ou) l'AMA pour couvrir leurs risques opérationnels utilisent des niveaux planchers de fonds propres de l'ordre de 90 % et de 80 % des normes de fonds propres actuellement en vigueur pour les exercices 2008 et 2009 respectivement.

---

<sup>2</sup> Les grandes banques canadiennes s'entendent des institutions dont les fonds propres (après déductions) totalisent plus de cinq milliards de dollars canadiens ou dont plus de 10 % de l'actif ou du passif est de nature internationale (c.-à-d. inscrit l'étranger ou inscrit au Canada auprès de non résidents).